

Décentralisation du stationnement payant

Actualité de la réforme – Numéro 7 (Juillet-Août 2017)

A LA UNE

■ Le 12 juillet dernier, le directeur de l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) a adressé **un nouveau courrier aux maires** afin de les informer des démarches à faire pour signer les conventions avec l'agence et de l'état d'avancement des travaux conduits avec les éditeurs de logiciels dans le cadre de la réalisation du système d'information qui traitera les données en vue de l'émission des forfaits de post-stationnement.

■ La FNMS a mis en ligne, le 21 juillet, **une version actualisée de l'interface ouverte** (un ensemble d'API) permettant de standardiser les échanges entre les différents acteurs de la chaîne de gestion du stationnement pour interagir avec un serveur de forfaits de post-stationnement (http://www.fnms.fr/431_p_48114/api-serveur-de-fps.html)

■ Le **vade-mecum de la communication locale** sur la mise en œuvre de la réforme a été mis en ligne le 27 juillet. Conçu par la MIDS en liaison avec les associations d'élus et les professionnels, il est constitué de plusieurs fiches pratiques et téléchargeable sur : http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC_N_ID=24135&refer=http://www.amf.asso.fr/recherche/resultat.asp?q=stationnement%20payant

■ Selon les éléments fournis par le CNFPT, environ **1000 agents** provenant de 444 communes et 31 établissements intercommunaux ont suivi les sessions de formation organisées en 2016 et 2017 sur la décentralisation du stationnement.

A QUELQUES MOIS DE L'ÉCHÉANCE, OÙ EN SONT LES COLLECTIVITÉS ?

En lien avec la mission interministérielle pour la décentralisation du stationnement (MIDS) et le GART, l'Association des maires de France a lancé en juin dernier une enquête visant à réaliser un état des lieux de la mise en œuvre de la réforme de dépénalisation du stationnement payant sur voirie.

111 communes ont répondu à cette consultation, soit un taux de réponse de près de 16 %. Les résultats révèlent une nette mobilisation dans la mise en œuvre de la réforme (ce qui n'était pas le cas lors du précédent sondage réalisé l'été dernier).

Toutes strates confondues, seules 17 communes font le choix de transformer les zones de stationnement payant en zones de stationnement à durée limitée (zones bleues).

Sur les cinq thématiques (périmètre du stationnement payant, fixation du forfait de post-stationnement (FPS), recours, etc.) qui ont fait l'objet de l'enquête, deux sont bien avancées : recours aux services de l'ANTAI (81% des communes) et prise de contact avec les fournisseurs d'équipement (66% des communes).

Sur la programmation du projet (définition du périmètre du stationnement payant, évaluation budgétaire, planning de mise en œuvre, etc.) les réponses sont partagées : 47% des communes ont répondu par la positive tandis que 49% sont toujours en cours de réflexion.

Enfin, deux questions posées dans l'enquête révèlent une préparation moins avancée. Il s'agit de la délibération sur le barème tarifaire et le montant du FPS (encore 77% des communes sondées sont en cours de réflexion) et de la préparation des modalités d'organisation du recours administratif préalable -RAPO- (seules 22% des communes sont déjà préparées).

La synthèse détaillée des résultats de cette enquête a été publiée dans la lettre *AMF.Info* datée du 6 juillet 2017 (<http://www3.amf.asso.fr/m/amf-info/archives.php>).

Par ailleurs, l'édition 2017 du [Baromètre Stationnement Grandes Villes](#), réalisé par la fédération nationale des métiers du stationnement (FNMS) en partenariat avec France Urbaine, a été publiée sur le site de la FNMS (<http://www.fnms.fr/>). Elle permet de constater la mobilisation des grandes collectivités dans la mise en œuvre de la réforme.

Décentralisation du stationnement payant

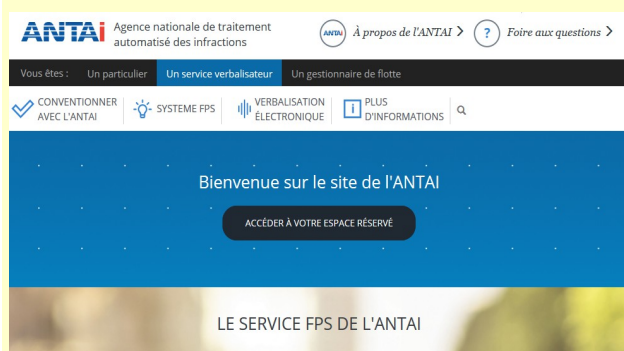
Actualité de la réforme – Numéro 7 (Juillet-Août 2017)

Systèmes d'information : la rentrée se prépare notamment avec la mise en place d'un simulateur par l'ANTAI

Depuis début juillet, plusieurs dizaines de collectivités ont créé leur **espace réservé « FPS »** sur le **nouveau site web de l'ANTAI**.

Elles peuvent ainsi y déposer leur convention complétée et signée afin que le directeur de l'ANTAI les signe à son tour. Les collectivités qui n'ont pas encore créé leur espace réservé « FPS » peuvent se rendre sur www.antai.fr/conventionner-antai.

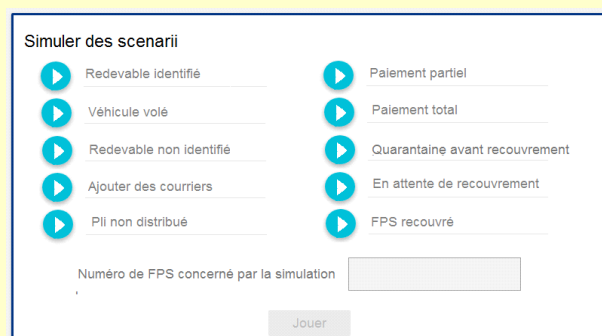
- Le nouveau site web de l'ANTAI -



Parallèlement, à partir de septembre prochain, l'ANTAI met à disposition des éditeurs un **simulateur**. Ce simulateur doit leur permettre de réaliser des **recettes « bout-en-bout »** en jouant différents scénarios (redevable identifié/non identifié, paiement partiel/total, pli non distribué, etc.).

Une présentation de ce simulateur est disponible sur le portail OCMI (*portail ouvert aux collectivités et aux professionnels*, sur demande, à l'adresse decentralisation-stationnement@interieur.gouv.fr).

- Le simulateur de l'ANTAI -



LA RÉFORME DANS LA PRESSE

Ces dernières semaines, la presse s'est fait l'écho de la préparation de la décentralisation du stationnement payant à **Quimper** (<http://www.letelegramme.fr/finistere/quimper/stationnement-la-gronde-sur-les-reseaux-01-07-2017-11579778.php>), à **Belfort** (<http://www.estrepublikain.fr/edition-belfort-hericourt-montbeliard/2017/06/30/la-contredanse-passe-de-17-a-30-euros>), à **Compiègne** (<http://www.courrier-picard.fr/40541/article/2017-07-02/stationnement-compiegne-frauder-va-couter-plus-cher>), à **Versailles** (http://www.78actu.fr/le-stationnement-fait-sa-revolution_51138/), à **Bourges** (http://www.leberry.fr/bourges/travaux-urbanisme/2017/07/07/de-nouveaux-tarifs-de-stationnement-en-2018_12476683.html), à **Honfleur** (https://actu.fr/normandie/honfleur_14333/stationnement-labsence-paiement-passe-17-30-euros-honfleur_9717467.html), à **Strasbourg** (<http://www.20minutes.fr/strasbourg/2100671-20170707-strasbourg-avis-automobilistes-regles-vont-peu-changer-garer-voirie>), à **Le Tampon** (http://www.zinfos974.com/De-nouveaux-tarifs-de-stationnement-en-centre-ville-du-Tampon-des-2018_a116486.html), à **Wimereux** (<http://www.lavoixdunord.fr/189270/article/2017-07-08/les-regles-du-stationnement-payant-durcies-c-est-l-etat-qui-va-reclamer-les>), à **Vitré** (<http://www.ouest-france.fr/bretagne/vitre-35500/vitre-et-le-stationnement-ce-qui-va-changer-en-2018-5130461>), à **Millau** (<http://www.journaldemillau.fr/actualite/2017/07/17/millau-moins-de-stationnement-payant-mais-il-sera-plus-cher/>), à **Versailles** (<http://www.leparisien.fr/versailles-78000/versailles-payez-le-stationnement-avec-votre-telephone-16-07-2017-7137714.php>), à **Rambouillet** (http://www.78actu.fr/un-nouveau-plan-de-stationnement-en-janvier-2018_51447/), à **Bayeux** (<http://www.ouest-france.fr/normandie/bayeux-14400/bayeux-le-stationnement-payant-fera-sa-revolution-en-2018-5142399>), à **Lyon** (<http://www.ville-rail-transports.com/lettre-confidentielle/depénalisation-stationnement-service/>), à **Montauban** (<http://www.ladepeche.fr/article/2017/07/20/2615275-stationnement-et-futur-complexe-sportif-au-menu.html>), à **Rouen** (https://actu.fr/normandie/rouen_76540/stationnement-bientot-voitures-capables-mettre-amendes-fraudeurs-rouen_11282144.html), à **Aigues-Mortes** (http://www.midilibre.fr/2017/07/21/aigues-mortes-le-stationnement-un-casse-tete-a-gerer-pour-la-ville_1539445.php) et à **Corte** (<http://www.corsematin.com/article/article/corte-stationnement-bientot-un-nouveau-systeme-damende.2199684.html>).

PROCHAINE PARUTION EN SEPTEMBRE